

N°DBCA-2019-005

- Membres théoriques :
5
- Membres en exercice :
4
- Membres présents :
4
- Votants :
4

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS BUDGETAIRES

Le 23 janvier 2019, le Bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 09 janvier 2019, s'est réuni à la direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (3 membres) avec 4 membres présents, le Bureau peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

- Monsieur André GAUTIER, Président
- Monsieur Sébastien TASSERIE, 1^{er} Vice-Président
- Madame Sophie ALLAIS, 2^{ème} Vice-Présidente
- Monsieur Bastien CORITON, membre

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

Vu :

- *le code général des collectivités territoriales,*
- *la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,*
- *la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,*
- *le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,*
- *la délibération 2015-CA-24 du 27 mai 2015 portant délégation du Conseil d'administration au Bureau,*

*

* *

Tableau n°1 : effectifs au 1er janvier 2019

I - Création et suppression de postes

- **Création temporaire :** néant
- **Création permanente :** néant
- **Suppression :** néant

II - Ajustement des emplois budgétaires

a) Au sein de la filière sapeur-pompier

- 5 postes d'adjudants transformés en postes de caporaux ;
- 6 postes de caporaux transformés en postes de caporaux-chefs ;
- 8 postes de sapeurs transformés en postes de caporaux ;

b) Au sein de la filière administrative et technique

- 1 poste d'agent de maîtrise transformé en poste de technicien ;

III – Postes vacants susceptibles d'être pourvus par des agents contractuels

En l'absence de candidats titulaires répondant au profil recherché, les postes suivants pourront être tenus par des agents contractuels recrutés sur la base de l'article 3-2 ou de l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale :

- Assistante administration générale, cadre d'emplois des adjoints administratifs, au sein du groupement technique ;
- Gestionnaire du référentiel de données, technicien à technicien principal de 1^{ère} classe, au sein du groupement des systèmes d'informations ;
- Chargé d'opérations de construction, technicien à technicien principal de 1^{ère} classe, au sein du groupement Immobilier ;
- Contrôleur des équipements et des matériels, agent de maîtrise ou agent de maîtrise principal, au sein du groupement technique ;

Pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité, le poste suivant pourra être tenu par un agent contractuel recruté sur la base de l'article 3, 1° ou 3, 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale :

- Assistante administrative, cadre d'emplois des adjoints administratifs, au sein du groupement technique ;

Tableau n°2 : effectifs au 1er février 2019

I - Création et suppression de postes

- **Création temporaire** : néant
- **Création permanente** : néant
- **Suppression** : néant

II - Ajustement des emplois budgétaires

- **Au sein de la filière sapeur-pompier** : néant
- **Au sein de la filière administrative et technique** : néant

III – Postes vacants susceptibles d'être pourvus par des agents contractuels

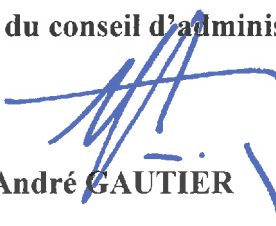
Néant.

*

* *

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau du conseil d'administration adoptent à l'unanimité ce dossier.

Le président du conseil d'administration,



André GAUTIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600019-20190123-DBCA-2019-005-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/01/2019

Affichage : 24/01/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



EFFECTIFS	POSTES BUDGETAIRES				PREVISIONNEL POSTES POURVUS au 01/01/19			ECART POURVUS / BUDGETAIRES	Mis à disposition
	BCA du 05/12/18 Effectifs au 01/01/2019	Création de poste	Suppression de poste	BCA du 23/01/19 Effectifs au 01/01/2019 régularisation	Titulaires	Contractuels	Effectif total		
Directeur départemental	Colonel hors classe	1		1	1	0	1	0	0
Directeur départemental adjoint	Colonel hors classe	1		1	1	0	1	0	0
EMPLOIS FONCTIONNELS		2	0	0	2	0	2	0	0
A1	Contrôleur général	0		0	0	0	0	0	0
	Colonel hors classe	0		0	0	0	0	0	0
	Colonel	6		0	0	0	0	0	0
	Lieutenant Colonel	10		10	8	0	8	-2	0
A2	Commandant	22		22	20	0	20	-2	1
	Capitaine	32		32	24	0	24	-8	2
B1	Lieutenant hors classe	7		7	6	0	6	-1	0
B2	Lieutenant 1ère classe	39		39	31	0	31	-8	1
B3	Lieutenant 2ème classe	26		26	16	0	16	-10	0
C1	Adjudants	214		209	202	0	202	-12	0
	Sergents	161		161	173	0	173	12	0
C2	Caporal-chef	50	6	65	64	0	64	-1	0
	Caporal	280	13	287	237	21	273	-14	0
C3	Sapeur	24		16	10	0	16	-8	0
FILIERE SPP hors SSM		894	19	19	819	21	840	-54	4
A1	Médecin de classe exceptionnelle	1		1	1	0	1	0	0
	Médecin hors classe	2		2	1	1	2	0	0
	Médecin de classe normale	0		0	0	0	0	0	0
	Pharmacien hors classe	1		1	1	0	1	0	0
	Pharmacien de classe normale	1		1	1	0	1	0	0
A	Cadre de santé de 1ère classe	1		1	1	0	1	0	0
A	Cadre de santé de 2ème classe	0		0	0	0	0	0	0
A	Infirmier hors classe	3		3	3	0	3	0	0
A	Infirmier de classe supérieure	1		1	1	0	1	0	0
A	Infirmier de classe normale	0		0	0	0	0	0	0
FILIERE SSM		10	0	0	9	1	10	0	0
A1	Directeurs Territoriaux	1		1	0	1	1	0	0
A2	Attachés Territoriaux	11		11	9	2	11	0	0
B	Rédacteurs Territoriaux	38		38	31	5	36	-2	0
C	Adjointes Administratifs	96		96	88	5	93	-3	0
FILIERE ADMINISTRATIVE		146	0	0	128	13	141	-5	0
B	Assistant social éducatif principal	1		1	1	0	1	0	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE		1	0	0	1	0	1	0	0
A	Ingénieurs territoriaux	11		11	6	5	11	0	0
B	Techniciens territoriaux	26	1	27	22	4	26	-1	0
C1	Agents de Maîtrise	29		28	25	2	27	-2	0
C2	Adjointes Techniques*	38		38	35	1	36	-2	0
FILIERE TECHNIQUE		104	1	1	88	12	100	-4	0
TOTAUX		1157	20	20	1047	47	1094	-63	4
	Caporal	8		8	6	0	6	-2	0
	Adjudant-chef	1		1	1	0	1	0	0
	Capitaine	0		0	0	0	0	0	0
		9	0	0	7	0	7	-2	0

Effectifs sur emplois budgétaires	nombre
contractuels	2
Engagés de service civique	0
Apprenti	2
Emplois d'avenir	1
Agent mis à disposition du SDIS par une société d'intérim	0
Agent d'une collectivité mis à disposition du SDIS	0

* effectif non permanent (remplacement malade, surcroît d'activité, maternité...)

EFFECTIFS		POSTES BUDGETAIRES				PREVISIONNEL POSTES POURVUS au 01/02/19			ECART POURVUS / BUDGETAIRES	Mis à disposition
		BCA de 2301/19 Effectifs au 01/02/2019 (régularisation)	Création de poste	Suppression de poste	BCA de 2301/19 Effectifs au 01/02/2019	Titulaires	Contractuels	Effectif total		
Directeur départemental	Colonel hors classe	1			1	1	0	1	0	0
Directeur départemental adjoint	Colonel hors classe	1			1	1	0	1	0	0
EMPLOIS FONCTIONNELS		2	0	0	2	2	0	2	0	0
A1	Contrôleur général	0			0	0	0	0	0	0
	Colonel hors classe	0			0	0	0	0	0	0
	Colonel	0			0	0	0	0	0	0
	Lieutenant Colonel	10			10	8	0	8	-2	0
A2	Commandant	22			22	20	0	20	-2	1
	Capitaine	32			32	24	0	24	-8	2
B1	Lieutenant hors classe	7			7	6	0	6	-1	0
B2	Lieutenant 1ère classe	39			39	31	0	31	-8	1
B3	Lieutenant 2ème classe	26			26	17	0	17	-9	0
C1	Adjudants	209			209	200	0	200	-9	0
	Sergents	161			161	176	0	176	-3	0
C2	Caporal-chef	65			66	63	0	63	-2	0
	Caporal	287			287	269	17	286	-1	0
C3	Sapeur	16			16	16	0	16	0	0
FILIERE SPV hors SSM		894	0	0	894	832	17	849	-45	4
A1	Médecin de classe supraclassée	1			1	1	0	1	0	0
	Médecin hors classe	2			2	1	1	2	0	0
	Médecin de classe normale	0			0	0	0	0	0	0
	Pharmacien hors classe	1			1	1	0	1	0	0
	Pharmacien de classe normale	1			1	1	0	1	0	0
A	Cadre de santé de 1ère classe	1			1	1	0	1	0	0
A	Cadre de santé de 2ème classe	0			0	0	0	0	0	0
A	Infirmier hors classe	3			3	3	0	3	0	0
A	Infirmier de classe supérieure	1			1	1	0	1	0	0
A	Infirmier de classe normale	0			0	0	0	0	0	0
FILIERE SSM		10	0	0	10	9	1	10	0	0
A1	Directeurs Territoriaux	1			1	0	1	1	0	0
A2	Attachés Territoriaux	11			11	9	2	11	0	0
B	Rédacteurs Territoriaux	38			38	31	5	36	-2	0
C	Adjointes Administratifs	96			96	86	4	90	-6	0
FILIERE ADMINISTRATIVE		146	0	0	146	126	12	138	-8	0
B	Assistant socio-éducatif principal	1			1	1	0	1	0	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE		1	0	0	1	1	0	1	0	0
A	Ingénieurs territoriaux	11			11	8	5	11	0	0
B	Techniciens territoriaux	27			27	21	4	26	-2	0
C1	Agents de Maîtrise	28			28	25	2	27	-1	0
C2	Adjointes Techniques*	38			38	35	1	36	-2	0
FILIERE TECHNIQUE		104	0	0	104	87	12	99	-5	0
TOTAUX		1157	0	0	1157	1057	42	1099	-58	4
	Caporal	8			8	8	0	8	0	0
	Adjudant-chef	1			1	1	0	1	0	0
	Capitaine	0			0	0	0	0	0	0
		0	0	0	0	0	0	0	0	0

Statut des personnes concernées	nombre
contractuels	2
Engagés de service civique	0
Apprentis	2
Emplois d'avenir	1
Agent mis à disposition du SDIS par une société d'intérim	0
Agent d'une collectivité mis à disposition du SDIS	0

* effectif non permanent (remplacement maladie, surcroît d'activité, metus mis...)